



# 1<sup>ER</sup> COMITE DE PROGRAMMATION LEADER ALPES SUD ISERE

30 Septembre 2015 à Laffrey





# Ordre du jour

- Les caractéristiques du programme LEADER
- Présentation de la stratégie du programme LEADER
- Objet et calendrier de la phase de conventionnement
- Information sur le projet de règlement intérieur du GAL
- Questions diverses





# Les Fondamentaux LEADER

*2<sup>ème</sup> Pilier de la PAC, spécifique au développement rural*

- L'élaboration d'une stratégie locale de développement
- Un partenariat local public-privé (GAL)
- Une approche ascendante
- Une approche intégrée et multisectorielle
- Un laboratoire d'idées
- La mise en œuvre de projets de coopération
- Le travail en réseau



# LEADER 2014-2020 en Rhône-Alpes

- La région est autorité de gestion des fonds européens depuis le 01 janvier 2014. Recherche d'une **cohérence avec les territoires de projet CDDRA** et Parc Naturel Régional
- Renforce **l'autonomie** et la **responsabilité des territoires** dans la gestion de leur stratégie et de leur enveloppe
- Valeur-ajouté sur des problématiques liées à **l'économie rurale** en prenant en compte les enjeux agricoles et forestiers
- **Une des façons** d'accéder à des fonds européens



# LEADER en Alpes Sud Isère

- **Validation d'un dépôt de candidature** Oisans, Trièves, Matheysine au programme LEADER et élaboration confiée au CDDRA : Février 2014
- **Dépôt de la candidature LEADER** : 31 oct. 2014
- **Sélection de la candidature** d'Alpes Sud Isère par la région : 06 fév. 15
- **Février et août 2015** : sessions de formation et réunions de travail sur la gouvernance

## Périmètre :

- Oisans sauf Livet-Gavet, Vaujany et Allemond, 17 communes
  - Trièves, 28 communes
  - Matheysine-Pays-de Corps-Vallées du Valbonnais, 44 communes
- **89 communes, 38 440 habitants**

Portage : Communauté de communes du Trièves

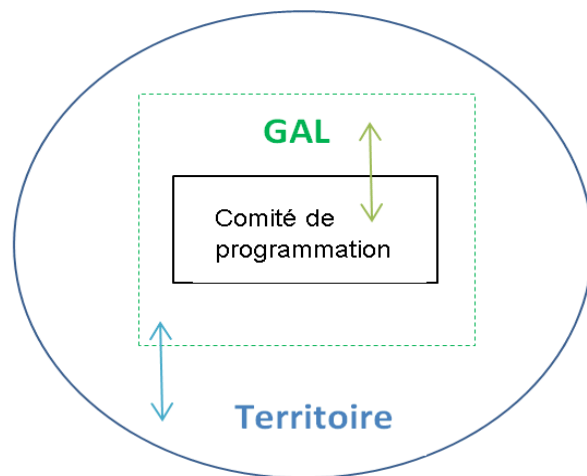


# Le pilotage du programme

La délégation de gestion du programme est confiée au GAL.

➤ **Définition du GAL (Groupe d'Action Locale)**

- Il s'agit d'un ensemble de partenaires composé d'acteurs publics et d'acteurs privés. L'instance décisionnelle (Comité de programmation) est issue du GAL et doit être constituée au moins 50% d'acteurs privés.



**Fonctionnement et rôle du Comité de programmation :**

- Règle double quorum
- Valide l'opportunité des dossiers
- Programme les dossiers
- En lien avec le GAL pilote la mise en œuvre du programme



# Objet du conventionnement

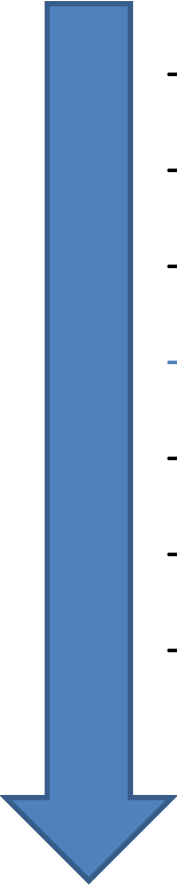
« Définir le cadre juridique d'intervention pour sécuriser la mise en œuvre du programme »

Précisions sur :

- Le ciblage de la stratégie
- **L'organisation de la gouvernance et de l'ingénierie**
- L'approfondissement des fiches-actions : descriptif des actions, **effet attendus, bénéficiaires**, types de dépenses, **conditions d'éligibilité**, taux d'intervention, **critères de sélection**
- La maquette financière
- L'évaluation et la coopération du programme



# Calendrier envisagé pour le conventionnement

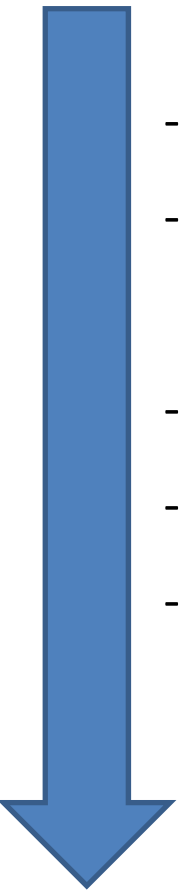
- 
- 08 septembre : Comité technique
  - **30 septembre : 1<sup>er</sup> Comité de Programmation**
  - 24 septembre : Comité technique
  - **28 octobre : réunion du GAL**
  - **02 novembre : 2<sup>ème</sup> COPROG - Election du Président du GAL**
  - Mi-novembre : Comité technique
  - Début décembre : 3<sup>ème</sup> COPROG - Gouvernance, maquette financière







# Calendrier du lancement du programme

- 
- **Juin à décembre 2015** : période de conventionnement
  - **Janvier 2016** : *Validation* par les services de la région de la convention permettant de débiter le vote des projets en opportunité
  - **Janvier à mars 2016** : Communication sur le programme
  - **Juin 2016** : Vote de la convention en commission permanente
  - **Septembre 2016** : début de la programmation des projets LEADER



# La stratégie LEADER ASI

« Accompagner le territoire vers de nouvelles opportunités de développement économique »



## PISTES D' ACTIONS





# Détail des actions LEADER

## **Fiche-action 01 : Affirmation des spécificités**

Objectif : Démarquer le territoire et améliorer sa notoriété

*Exemples d'actions : Etude de positionnement, de notoriété, création de marque territoriale, formation des acteurs, appui marketing, création de produits combinés, promotion économique...*

## **Fiche-action 02 : Structuration des filières et secteurs d'activités porteurs de la transition énergétique**

Objectif : Permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés

*Exemples d'actions : appui aux plateformes de rénovation énergétique, organisation de la filière bois construction, mise en place de nouveaux canaux d'approvisionnement, équipement de transformation collectives, création de recyclerie...*



# Détail des actions LEADER

**Fiche-action 03 : Création d'une plateforme d'accompagnement vers l'innovation pour les TPE, les micro-entreprises et les pluriactifs**

Objectif : Proposer une offre d'accompagnement en proximité sur les territoires et au plus près des préoccupations des entreprises

*Exemples d'actions : détection des projets « dormants » dans les entreprises, communication sur le dispositif, aides directes aux entreprises sur le financement de projet, rencontres inter-entreprises...*

**Fiche-action 04 : Mise en place de fonds d'investissements locaux et mobilisation de l'épargne locale**

Objectif : Accompagner les services mutualisés aux entreprises

*Travail en cours pour tenir compte du cadre réglementaire et conserver le soutien aux projets*



# Détail des actions LEADER

**Fiche-action 05 : Mutualisation de moyens, d'emplois et de compétences autour de lieux et de dynamiques collectives**

Objectif : Accompagner de nouvelles formes d'organisation et de services mutualisés

*Exemples d'actions : appui juridique , soutien au démarrage de projet de groupement/coopérative, services mutualisés*

**Fiche-action 06: Optimisation de l'usage du foncier et de l'immobilier pour tester, valider et développer des activités professionnelles**

Objectif : Développer les actions de coopération économiques

*Exemples d'actions : investissement pour des lieux permettant de créer, tester son activité, équipements numériques, espace test agricoles, mobilisation du foncier forestier*



# La maquette financière

Montant LEADER sollicité dans la candidature : 2 072 100 €

**Montant retenu par la région : 1 801 000 €,  
diminution de 13 %**

Règles:

- Réserve de performance de 15% (inclus dans les 1 801 000 €)
- Taux de cofinancement FEADER de 80% (1€ de cofinancement national mobiliser 4 € de FEADER)
- Taux de FEADER moyen de 60 %
- Taux d'aides publiques et critères de modulation à définir dans les fiches action

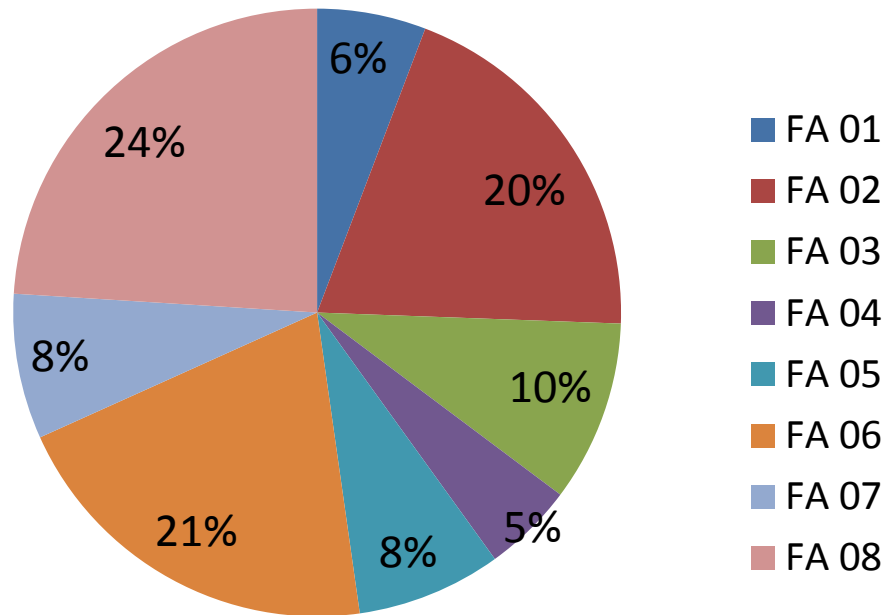


# La maquette financière

*Ancien montant LEADER :*

Coût total des projets	Dépenses publiques totales	Contribution publiques	Montant FEADER	Contribution privées
6 745 333 €	3 660 333 €	1 588 233 €	2 072 100€	3 085 000 €

**Répartition de l'enveloppe LEADER par fiches-actions :**





# Questions diverses

- Sur le fonctionnement du comité de programmation : lieu, horaire, format de convocation, confirmation de présence
- Première réunion du GAL : mobilisation des membres privés du comité de programmation
- Mail de contact : [leader@alpes-sud-isere.fr](mailto:leader@alpes-sud-isere.fr)